

## Communiqué de presse

Berne, le 15.08.2023

# Détention exemplaire des animaux de rente en Suisse: en 2022, les administrations d'antibiotiques ont diminué de 12 % par rapport à 2021

**Les ventes totales d'antibiotiques dans les médicaments vétérinaires autorisés ont également enregistré une baisse en 2022. Depuis 2017, la quantité administrée baisse lentement, mais sûrement. Une réduction plus importante, de 12 %, a même été observée entre 2021 et 2022. Ces 10 dernières années, la baisse totale atteint le taux impressionnant de 51 %.**

Les résistances aux antibiotiques sont un problème mondial, et l'on ne peut que se réjouir de constater que la sensibilisation à ce sujet, qui se traduit par une forte baisse de l'utilisation des antibiotiques dans la détention des animaux de rente en Suisse, a porté ses fruits. Depuis 1999, il est interdit en Suisse d'administrer aux animaux de rente des antibiotiques en prophylaxie ou pour augmenter leurs performances. De plus, leur délivrance y est strictement contrôlée. Ces mesures sont la meilleure des préventions, car la «résistance aux antibiotiques est renforcée par l'utilisation excessive et inadaptée d'antibiotiques chez les êtres humains et les animaux», explique la docteure en sciences et technologies alimentaires Regula Kennel, responsable du département Développement & durabilité chez Proviande. Et ce, en raison «d'administrations inutiles contre des infections virales, d'administrations de mauvais antibiotiques, d'administrations trop fréquentes (prophylaxie), de dosages trop faibles ou d'interruptions précoces du traitement».

### **La protection des animaux et celle des consommatrices et consommateurs sont indissociables**

Dans la détention des animaux de rente, les antibiotiques sont utilisés sous contrôle vétérinaire et enregistrés, depuis 2019, dans une banque de données centralisée. Sans convention, le détenteur d'animaux ne peut conserver aucun médicament à titre de stocks. Lorsqu'un animal tombe malade, il doit en principe faire appel au vétérinaire. Il est primordial d'utiliser les médicaments de manière minutieuse et responsable, mais les animaux malades doivent être soignés – si nécessaire avec des antibiotiques. Les détenteurs d'animaux doivent tenir un journal de traitement des médicaments administrés sur ordonnance.

Afin de protéger les consommatrices et consommateurs, les résidus d'antibiotiques dans les produits d'origine animale sont soumis à des exigences légales strictes dont le respect est régulièrement contrôlé. Cela inclut le respect du délai d'attente après un traitement antibiotique: si un animal doit recevoir un antibiotique en raison d'une maladie particulière, il ne peut pas être abattu pendant une période déterminée, soit jusqu'à ce que le médicament soit éliminé de son corps.

## La consommation de viande rend-elle résistant aux antibiotiques?

Selon Regula Kennel, la réponse est claire: «Non. Les résidus d'antibiotiques dans les denrées alimentaires sont strictement contrôlés en Suisse. Les bactéries, et donc également les germes potentiellement résistants aux antibiotiques, sont détruits lorsque la viande est chauffée correctement.»

Il faut cependant tenir compte des points suivants: des germes potentiellement résistants aux antibiotiques sont présents partout où il existe des microorganismes, c'est-à-dire également sur toutes les denrées alimentaires crues (fruits et légumes inclus). Ces germes sont détruits et éliminés lors de la préparation (cuisson), si bien qu'une viande cuite correctement ne présente plus aucun risque de transmission de résistances. L'hygiène de base est essentielle lors de la manipulation de denrées alimentaires crues.

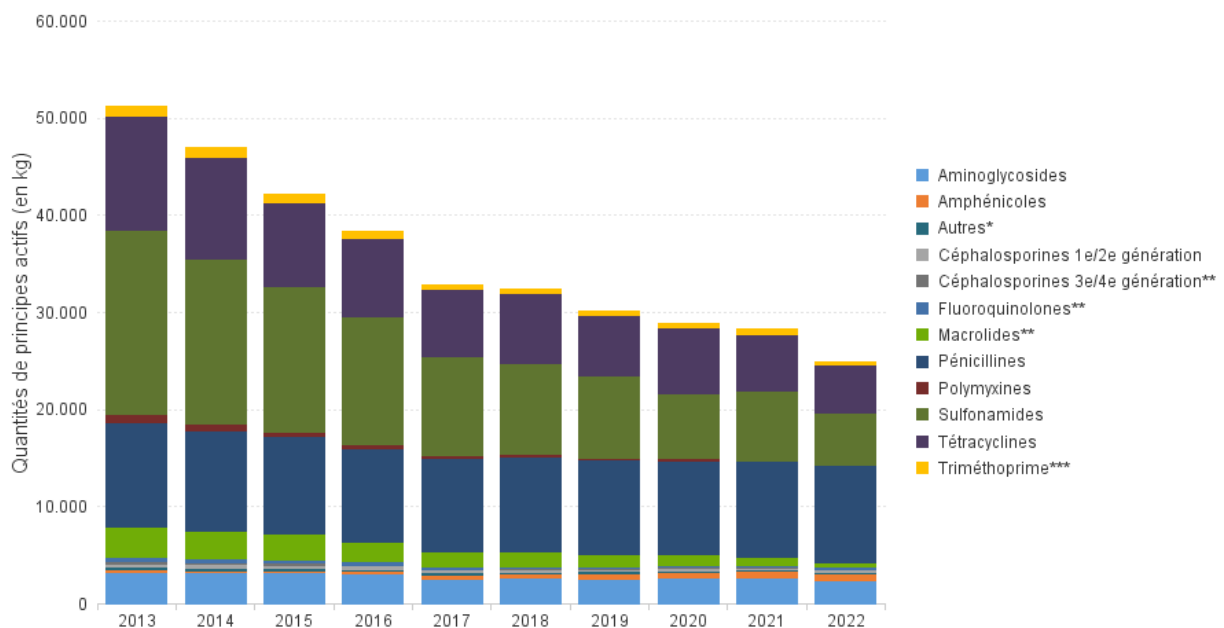


Fig. : part des ventes de classes de principes actifs chez les animaux de compagnie et de rente de 2013 à 2022, Illustration : Sorce Rapport ARCH-Vet, 2022, OSAV

## Contact

### Proviande

Gioia Porlezza  
Responsable Relations publiques  
[medien@proviande.ch](mailto:medien@proviande.ch)  
077 529 16 51

## Informations complémentaires

Fiche d'information sur les antibiotiques: <https://www.proviande.ch/fr/sante-animale>

OSAV et rapport ARCH-Vet 2022 : <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/tierarzneimittel/antibiotika/ueberwachung.html>